



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Relations de l'OIT avec les institutions
de Bretton Woods****Addendum**

1. Le présent addendum au rapport sur les relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods¹ informe la commission des événements organisés à la Banque mondiale au début de mars dans le cadre d'un dialogue avec l'OIT. La participation de l'Organisation à la Semaine du développement humain de la Banque (28 février – 1^{er} mars) a contribué à dresser le décor du Programme spécial de l'OIT du 2 mars, qui comprenait une demi-journée de dialogue politique se terminant par un déjeuner de travail présidé par MM. Wolfensohn et Somavia. Ce déjeuner a été suivi par une réunion entre les deux chefs de secrétariat; le Directeur général a ensuite prononcé un discours adressé à la Banque et qui était le deuxième d'une série de discours prononcés par les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies dans la banque. Le programme spécial s'est terminé par une présentation des possibilités d'enseignement à distance de l'Institut de la Banque mondiale et des programmes de renforcement des capacités, d'apprentissage, d'acquisition des connaissances qu'elle applique notamment grâce au Réseau mondial pour l'enseignement à distance de l'Institut.
2. La Semaine du développement humain était la cinquième conférence annuelle du genre, et elle a rassemblé quelque 1 400 personnes travaillant sur le réseau de développement humain de la banque, ainsi que des partenaires et des collaborateurs externes. Les spécialistes techniques de l'OIT ont contribué à la discussion et fait office d'experts en matière de formation, de protection sociale, de marché du travail et de capacité de réaction face aux crises. Les activités exécutées comprenaient la suite donnée aux travaux conjoints de l'OIT, de la Banque et du gouvernement du Japon lors du Séminaire commun OIT/Banque mondiale sur la crise économique, l'emploi et le marché du travail en Asie de l'Est et du Sud-Est (Tokyo, 13-15 octobre 1999)². Les participants de l'OIT ont présenté le rôle du travail décent et en ont discuté dans le cadre du thème plus vaste du développement humain et de la réduction de la pauvreté. Cette conférence a fourni une excellente introduction au programme de l'OIT qui a suivi.

¹ Document GB.277/ESP/4.

² Document GB.276/ESP/5, annexe, paragr. 4.

3. Le discours du Directeur général au personnel de la Banque sur le thème suivant: «Un travail décent pour tous dans une économie mondialisée», prononcé sur l'invitation du président de la Banque mondiale était au cœur du programme. C'était le deuxième d'une série de discours prononcés par les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, le premier ayant été celui du Secrétaire général des Nations Unies en octobre 1999. Après une introduction de M. Wolfensohn, s'adressant à ce que la Banque a qualifié d'«auditoire record», le Directeur général a repris l'idée qui consiste à repenser le développement, et qu'avait introduite M. Wolfensohn à l'occasion de la X^e CNUCED; il a souligné combien il est important que les organisations internationales se demandent de quelle manière leurs politiques relatives à la mondialisation affectent la vie des personnes et de leur famille. Contrairement à la révolution technique positive qui est le moteur de la mondialisation, les politiques qui accompagnent cette dernière n'ont rien d'inévitable. Une nouvelle architecture politique s'impose, qui fasse de la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois décents un élément central de la mondialisation au service des hommes. L'OIT contribue à l'effort en élaborant un ordre du jour du travail décent, qui intègre les valeurs traditionnelles telles que la promotion des droits fondamentaux des travailleurs et de la protection sociale à un ordre du jour de la croissance et du développement centré sur l'emploi, la création d'entreprises et la mise en valeur des ressources humaines, en s'appuyant sur le dialogue, la négociation, le consensus et sur une politique d'égalité entre les sexes forte et transversale. La Banque mondiale et l'OIT doivent travailler ensemble dans un cadre intégré, c'est-à-dire faire beaucoup plus que d'unir les efforts d'équipes multidisciplinaires issues de diverses institutions.
4. Le Directeur général a expliqué que la dichotomie traditionnelle entre la politique économique et la politique sociale a souvent engendré de mauvais choix politiques et un sous-investissement en capital social. La Banque et l'OIT peuvent trouver des solutions plus intégrées en coopérant pour combiner l'ordre du jour de la Banque sur la réduction de la pauvreté et celui de l'OIT sur le travail décent. Les deux sont fondés sur le besoin d'engagement et de participation, et ils procèdent d'une analyse commune reposant sur l'acquisition d'une plus grande autonomie, sur la sécurité et sur l'ouverture de voies nouvelles. La mondialisation n'a pas su créer suffisamment d'emplois productifs et rémunérateurs; or il est crucial d'y parvenir. Les petites et moyennes entreprises sont une source très importante de nouveaux emplois et elles pourraient aussi créer des passerelles entre l'économie du savoir et le secteur informel. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi est un pilier du nouveau programme et la promotion de ces droits relève de la responsabilité collective. La participation, le dialogue, le respect des droits fondamentaux au travail sont autant de critères de travail décent et des objectifs en soi. Ils favorisent le soutien à d'autres objectifs sociaux et économiques et confèrent un caractère légitime aux mesures politiques. Leur valeur doit être prise en compte dans les politiques de développement, notamment parce que la réduction de la pauvreté ne signifie pas uniquement la satisfaction des besoins matériels, mais aussi le respect et la dignité au travail et dans la société. Pour conclure, le Directeur général a souligné l'importance des partenariats qui sont intrinsèques à la stratégie du Cadre de développement intégré et il a affirmé que la convergence est croissante entre l'OIT et la Banque mondiale sur des thèmes tels que la promotion de l'autonomie des pauvres, la maîtrise du risque social, l'importance des institutions et de la bonne gouvernance, la création de politiques économiques saines et la nécessité de créer des emplois productifs pour lutter contre la pauvreté. Tous ces éléments constituent une base solide pour améliorer la coopération sur plusieurs fronts.
5. Une grande partie du dialogue politique entre l'OIT et la Banque s'est inspirée des principaux thèmes du discours du Directeur général. Les deux équipes ont saisi l'occasion pour présenter leurs ordres du jour. Les représentants de la Banque ont présenté le processus décrit dans le document concernant le Cadre de développement intégré et la

stratégie de réduction de la pauvreté, ainsi que leur lien avec les prêts assortis de conditions, l'allègement de la dette et le thème du prochain rapport sur le développement dans le monde (2000-2001) qui portera sur la pauvreté. Ils ont également expliqué le lien avec les stratégies d'aide par pays de la Banque. Les représentants de l'OIT ont évoqué l'ordre du jour du travail décent et ses liens avec la réduction de la pauvreté; ils ont insisté sur le dialogue social et la création d'alliances ainsi que sur d'autres éléments tels que les instruments de l'OIT favorisant le développement. Ils ont mis en lumière l'importance pratique de la création d'emplois et d'une approche à la réduction de la pauvreté fondée sur le respect des droits, et ils ont souligné la dépendance de la création d'emplois vis-à-vis de l'entreprise ainsi que le lien qui unit inéluctablement la liberté de l'entreprise et la liberté syndicale. Les droits inscrits dans la Déclaration de l'OIT constituent le socle social de la mondialisation, et leur respect est inséparable du renforcement de l'autonomie des travailleurs. Les représentants de la Banque ont vigoureusement confirmé leur soutien à la Déclaration – qu'ils manifesteront dans leurs activités pratiques et les conseils qu'ils prodigueront, sans toutefois en faire une condition; ils ont estimé qu'ils devront peut-être à l'occasion remettre en question l'efficacité des résultats d'une négociation collective, mais qu'il serait inapproprié de remettre en question le principe lui-même.

6. Il y a lieu de discuter des synergies et des domaines se prêtant à une intensification de la collaboration; l'accent doit être mis sur l'avenir et sur la conclusion d'un accord quant aux domaines potentiels de collaboration et de travail en commun. Cette orientation a été vigoureusement approuvée par les deux chefs de secrétariat. Un accord assez large est intervenu sur la nécessité d'améliorer la coopération dans les cinq domaines suivants:
 - l'élargissement et l'amélioration de l'analyse politique pour favoriser des options plus détaillées et plus logiques, de meilleurs choix politiques et un cadre plus cohérent;
 - l'intensification de la collaboration visant à intégrer l'ordre du jour du travail décent et celui de la réduction de la pauvreté dans certains pays;
 - l'amélioration de la capacité de mesurer et d'évaluer les résultats politiques et leur impact sur les personnes grâce, d'une part, aux instruments statistiques traditionnels et, d'autre part, à une enquête plus approfondie;
 - l'approfondissement des connaissances conjointes concernant les composantes du développement dans les Etats Membres en développement, compte tenu de leur spécificité et de leurs différences;
 - la coopération en matière de programmes de formation du personnel pour améliorer l'effort conjoint et la compréhension mutuelle.
7. Plus précisément, et s'agissant de promouvoir le rôle du paradigme du travail décent dans le développement intégré et la réduction de la pauvreté, l'OIT a informé la Banque de son intention de recenser un nombre limité de pays où l'ordre du jour du travail décent pourrait le mieux contribuer au processus de développement national, et où un effort concentré serait déployé au niveau national, en pleine collaboration avec les autorités nationales et les partenaires sociaux. La Banque a chaleureusement accueilli cette proposition et l'a vigoureusement soutenue.
8. A propos de la protection sociale, la collaboration pourrait s'appliquer dans cinq domaines concrets. En matière d'analyse politique, cette collaboration comprendrait un examen du bien-fondé, de l'efficacité et de l'efficacité des systèmes de prestations de chômage. Les quatre autres domaines, qui portent sur l'amélioration de la gouvernance en matière de protection sociale, sont:

- i) la réalisation d'examens conjoints des dépenses et de la performance des systèmes nationaux de protection sociale, permettant de fournir le diagnostic indispensable à l'élaboration des stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté, grâce à l'identification des faiblesses et des lacunes des systèmes de transferts sociaux existants, et de la marge de manœuvre potentielle dont on dispose pour concevoir de nouveaux systèmes;
 - ii) l'intensification de la collaboration dans le cadre du Service international financier et actuariel, qui fournit un conseil financier et actuariel direct aux gouvernements et aux institutions de sécurité sociale qu'il a pour clients;
 - iii) la formation de gestionnaires de la protection sociale sur le plan quantitatif; l'OIT met au point, en coopération avec l'Université de Maastricht aux Pays-Bas, un cours de maîtrise d'une année, qui serait dispensé au milieu des études, et qui porterait sur le financement de la protection sociale; ce cours serait essentiel pour le renforcement des capacités nationales en matière de bonne gouvernance;
 - iv) la réassurance sociale favorisant la stabilisation financière des régimes de financement des soins de santé à petite échelle ou communautaires. L'idée est issue d'une proposition soumise en février 2000 au Forum de la Banque mondiale sur le développement du marché par une équipe conjointe OIT/Banque mondiale/Université de Lyon dirigée par l'OIT, qui a gagné le premier prix (380 000 dollars E.-U. parmi les 1 300 candidats qui s'étaient présentés). Une étude de faisabilité et un projet pilote seront effectués dans les prochains douze mois.
- 9.** Dans le domaine des marchés du travail, et pour donner suite au projet commun Banque mondiale/OIT/Japon sur la crise économique, l'emploi et le marché du travail en Asie de l'Est et du Sud-Est, il a été décidé de mettre au point des propositions de travaux conjoints concernant: i) des études de faisabilité sur le revenu minimum et les programmes actifs du marché du travail dans un pays donné, et un séminaire régional pour présenter ces études et en débattre, auquel d'autres pays de la région seraient également invités; ii) un nouveau projet d'évaluation du comportement en matière d'emploi et de marché du travail des pays affectés par la crise en Asie au cours de leur période de récupération; le projet serait centré notamment sur l'émergence éventuelle de formes atypiques d'emploi et sur leurs implications sur la qualité des emplois; et enfin l'examen du bien-fondé d'une éventuelle stratégie de croissance à forte intensité d'emploi pendant la période de récupération.
- 10.** L'accent est mis sur l'amélioration des connaissances de base; on mettrait au point conjointement un ordre du jour de la recherche qui lierait le travail décent et la réduction de la pauvreté, ainsi que des méthodologies et des indicateurs communs permettant de comparer les résultats. Le travail des enfants est un autre domaine de collaboration très important qu'il faut encore consolider, et la question sera discutée au cours de réunions qui auront lieu vers la mi-avril.
- 11.** Les politiques de formation et d'acquisition de compétences sont aussi propices à la collaboration. Des travaux conjoints réalisés précédemment sur les contraintes et les innovations dans le cadre de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle seront bientôt publiés par la Banque et ils seront suivis par d'autres travaux communs portant sur l'acquisition des compétences en Afrique.
- 12.** En outre, la collaboration s'intensifiera entre l'Institut de la Banque mondiale et le Centre international de formation de l'OIT, à Turin, notamment dans le domaine de l'enseignement à distance. Le Centre de Turin met au point, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, un atelier de fo

13.

14.

15. rmation sur la dimension de l'emploi dans la réforme économique des pays en développement. Le programme de formation à l'intention des syndicalistes doit également être poursuivi.

16. D'une manière plus générale, il faut encourager la compréhension entre le personnel des deux institutions et le partage des connaissances concernant leurs politiques et stratégies respectives, et favoriser la confiance et la coopération mutuelle qui permettront de combler le fossé séparant les deux cultures institutionnelles. A cet égard, on s'attachera à organiser des réunions et des séances d'information plus fréquentes pour le personnel des deux institutions. On étudiera la possibilité d'une formation conjointe des jeunes cadres et d'un échange de personnel. On a également souligné que, dans les deux institutions, les stratégies de communication devraient favoriser l'édification d'un partenariat plus fort et plus visible.

17. Il conviendrait de mettre au point des modalités de coopération dans tous ces domaines, et de prendre en compte les questions de financement et de calendrier; on a admis qu'une mise en train rapide était essentielle, et les deux institutions se réuniront juste avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sommet mondial pour le développement social et au-delà, qui se tiendra fin juin, afin d'évaluer les progrès réalisés.

Genève, le 16 mars 2000.